

UNE GRÈVE PERTURBE LE SERVICE DE COLLECTE DES POUBELLES



Une loi récente impose aux collectivités d'appliquer les 35h à tous leurs agents. C'est dans ce cadre que Toulouse Métropole a décidé de mettre un terme au « fini-parti », une habitude non règlementaire qui date d'une quarantaine d'années.

⇒ Le « fini-parti », c'est quoi ?

Il s'agit d'un usage qui permettait jusqu'à présent aux éboueurs de mettre un terme à leur journée de travail une fois leur tournée de ramassage de déchets terminée, sans attendre d'avoir effectué le nombre d'heures prévu dans leur contrat.

En pratique, cela aboutissait à un temps de travail hebdomadaire très inférieur à 35 heures.

Cela se faisait parfois même sans repasser par le dépôt et sans échange avec les supérieurs hiérarchiques sur le travail accompli.

Cette pratique les incitait donc à accomplir la tournée le plus rapidement possible. **Avec des conséquences négatives sur leur santé et sur la qualité de la collecte.**

⇒ Pourquoi Toulouse Métropole met fin au « fini-parti » ?

Si nous réaffirmons notre reconnaissance au personnel de la collecte des ordures pour la mission de service public qu'il accomplit, nous mettons un terme au « fini-parti » pour 3 raisons :

1. Pour la sécurité des agents :

Le travail des éboueurs est pénible et peut entraîner une réelle usure physique. Toulouse Métropole souhaite préserver leur santé et leur bien-être au travail.

Nous ne pouvons rester sans agir face aux 215 accidents du travail déclarés par an sur un total de 500 agents.

Or, parce que les agents étaient incités à travailler très vite, beaucoup d'entre eux en oubliaient les règles de sécurité pourtant indispensables.

De même, il arrivait fréquemment que des agents travaillant dans la précipitation n'utilisent pas le système de levage mécanique des bacs à ordures, mais les soulèvent par-dessus l'épaule pour les déverser dans la benne, au mépris de leur santé physique.

2. Pour la qualité de la collecte :

La qualité de service rendu aux habitants de la Métropole en matière de collecte des déchets sera mieux garantie.

Sans précipitation des agents, les bacs seront entièrement vidés, les poubelles remises à leur bonne place sans entraver la circulation des voitures, des vélos (pistes cyclables) ou des piétons (trottoirs) et les déchets entièrement ramassés.

3. Par mesure de justice :

Alors que la loi impose aux agents des collectivités territoriales de travailler 35h/semaine (payées 39h), les éboueurs de Toulouse Métropole n'accomplissaient jusqu'ici que 25h de travail réel en moyenne.

Certains, même, travaillaient moins de 25 heures par semaine.

Mettre un terme au « fini-parti », c'est respecter la loi.

⇒ Comment se dérouleront les tournées avec la fin du « fini-parti » ?

Les tournées ont toujours été dimensionnées pour que les agents n'aient pas besoin de se précipiter.

La fin du « fini-parti » ne changera strictement rien ni au nombre de collectes des déchets, ni au volume des déchets collectés.

Une fois le ramassage terminé, et si leur temps de travail n'est pas écoulé, les agents pourront regagner leur dépôt pour suivre des formations, échanger avec leur direction, faire des remontées d'informations sur d'éventuels incidents survenus au cours de la collecte (ex : bacs non ramassés en raison d'un véhicule mal garé). Ainsi, les encadrants pourront organiser un rattrapage de collecte.

Ce temps de travail est essentiel à la cohésion des équipes, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie dans le milieu professionnel et du service rendu aux habitants.

⇒ Est-ce une mesure d'économie ?

Absolument pas. Le nombre d'éboueurs reste inchangé, tout comme l'itinéraire de chaque tournée. **La collectivité ne fera donc aucune économie.**

Il est simplement demandé aux éboueurs de prendre plus de temps pour un travail amélioré, de ne pas courir au milieu de la circulation automobile et de respecter les règles élémentaires de sécurité pour eux comme pour les habitants.

⇒ Comment faire pendant la grève ?

Afin de limiter l'accumulation d'ordures dans les rues, **nous vous invitons à ne pas sortir vos bacs sur le domaine public le temps que dure la grève** et à diminuer votre production de déchets durant cette période. Pour ce faire, retrouvez nos conseils en flashant le QrCode en bas de la page.

Il est également conseillé de se rendre dans les déchèteries pour les encombrants les plus volumineux (cartons, etc.).

Pour les commerçants ou les restaurateurs, pour qui la gêne est d'autant plus importante puisqu'elle intervient dans le cadre professionnel, il est important d'enfermer consciencieusement les déchets dans les sacs à ordures.

Toulouse Métropole est évidemment à vos côtés pour vous donner les informations quant à l'évolution de la situation sur son site internet **toulouse-metropole.fr**.

⇒ Qu'en est-il dans les autres villes ?

La plupart des grandes villes (Nantes, Lyon, etc.) ont déjà mis un terme au « fini-parti » ou sont en train de le faire. Toulouse accusait donc un retard.

Retrouvez les conseils de Toulouse Métropole
pour réduire la production de vos déchets

ou allez sur

<https://www.toulouse-metropole.fr/dechets/reduction-des-dechets>

